

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Détermination du
nombre d'adjoints**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
16 mars 2026

N° 17-2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 073-217301175-20260320-20260320_17_NOM-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt mars** à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Patou ROBIN, Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Samuel FADDA, Danielle RATEL, Thierry GERVASONI, Dominique GALERNE, Benoît BERTRAND, Mélanie BIBOLLET, Guillaume WAROT, Adeline LÉAL, Aurélie FERREIRA, Kelly HENDRIKSEN, Loris ROBIN.

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Loris ROBIN.

- **Vu** le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 et suivants ;

- **Considérant** que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

- Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 (quatre) adjoints, le chiffre de 4,5 ne devant pas être arrondi au chiffre supérieur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- d'approuver la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
François CHEMIN

Le secrétaire de séance,
Loris ROBIN

